

L'ÉLIMINATION PAR ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU GRAND MONTRÉAL

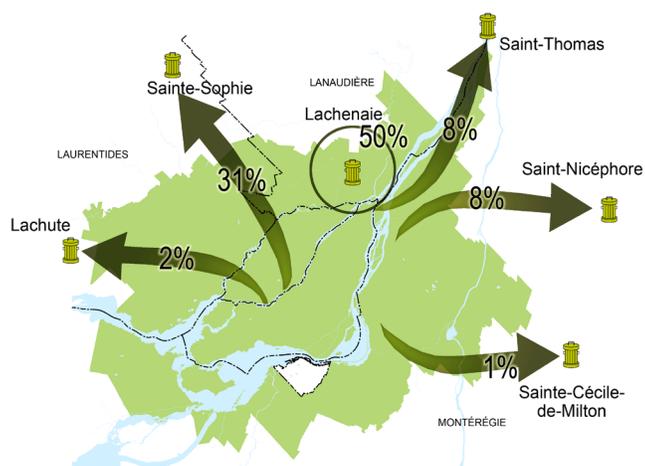


Une communauté dépendante des sites d'enfouissement situés à l'extérieur de son territoire... pour le moment

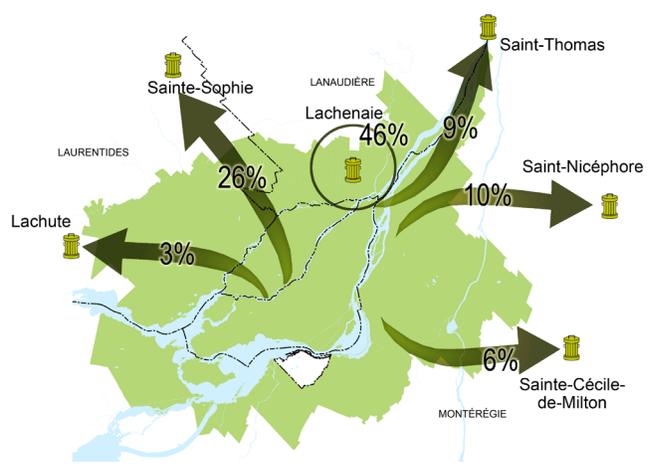
Un seul lieu d'enfouissement de matières résiduelles est situé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s'agit de celui de l'entreprise UTL-BFI Canada, localisée dans le secteur Lachenaie de la Ville de Terrebonne. Contraint par l'urbanisation croissante qui le ceinture, le site reçoit annuellement 1,3 million de tonnes, seuil limité par les conditions du décret lui permettant de poursuivre ses activités d'enfouissement. La clientèle desservie par le site se résume presque exclusivement aux municipalités et aux entreprises comprises sur le territoire de la Communauté.

Les données rapportées par les municipalités au Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (www.tbpmgmr.cmm.qc.ca) indiquent en outre que sur la période de 2006 à 2010, le site de BFI Canada ne permettait de combler que 44 % des besoins des municipalités du territoire de la Communauté. Plus de la moitié (56 %) des matières résiduelles enfouies en provenance des municipalités de la Communauté étaient expédiées vers 5 autres lieux d'enfouissement, tous situés à l'extérieur du territoire de la Communauté. Les municipalités de la Communauté demeurent donc dépendantes de ces lieux d'enfouissement, dont fait partie celui de Waste Management Québec (WMQ) situé à Saint-Nicéphore. Entre 2006 et 2010, celui-ci a permis de combler en moyenne 11 % des besoins. Bien que nous ne puissions quantifier dans quelle mesure, nous présumons que le lieu d'enfouissement de WMQ a aussi permis de combler les besoins importants des entreprises du Grand Montréal en matière d'enfouissement.

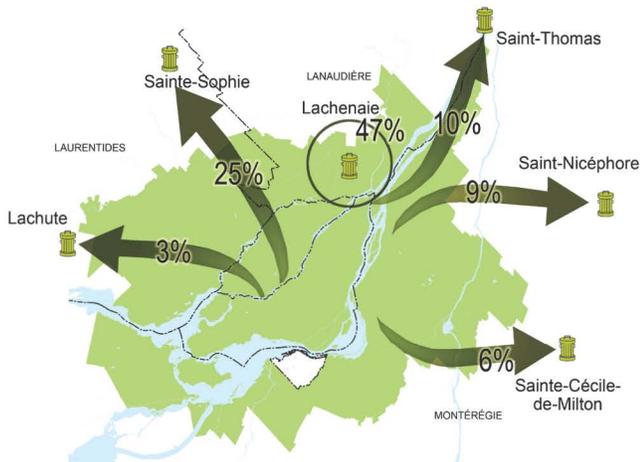
> Destinations 2006



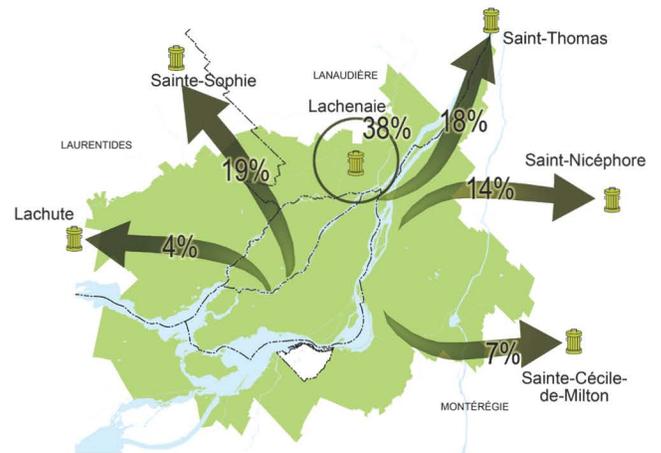
> Destinations 2007



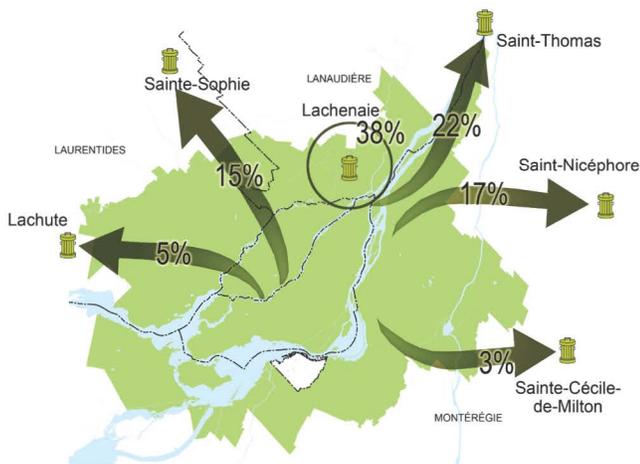
> Destinations 2008



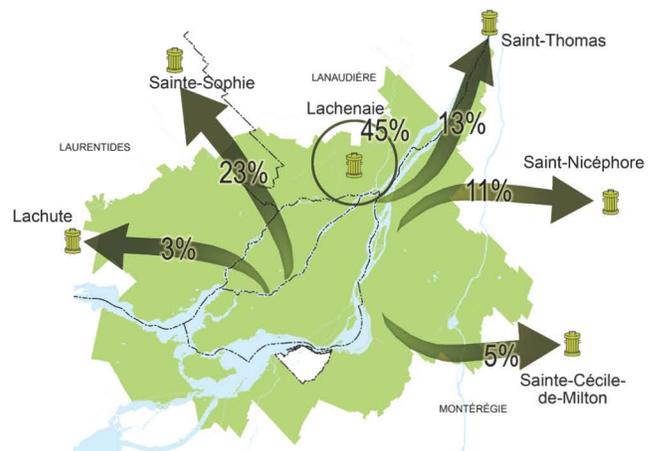
> Destinations 2009



> Destinations 2010



> Destinations 2006-2010

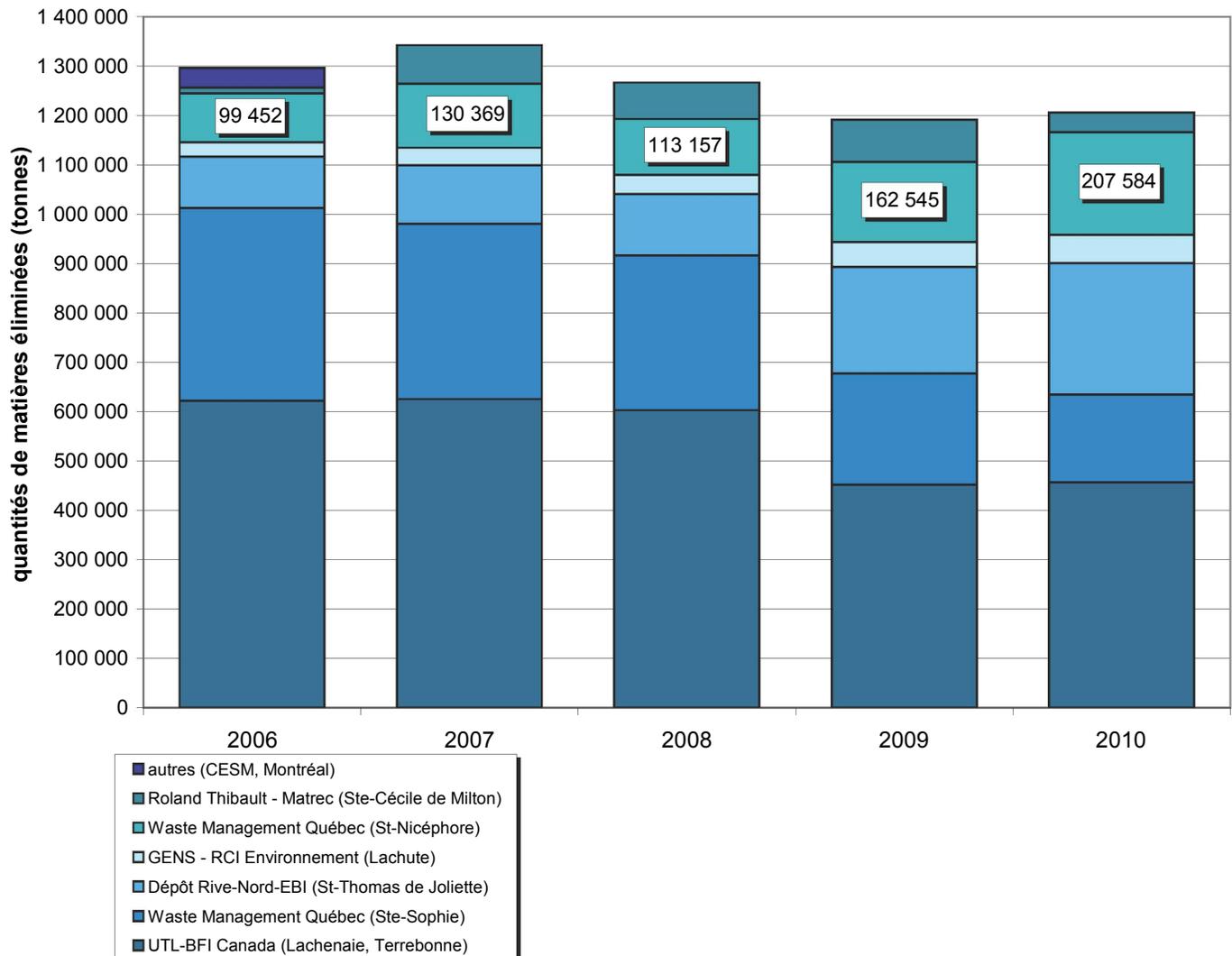


Des destinations qui fluctuent d'une année à l'autre

La figure suivante illustre les quantités de matières résiduelles enfouies de 2006 à 2010 dans chacun des sites ayant desservi les municipalités de la Communauté. On constate, entre autres, que les quantités dirigées vers Saint-Nicéphore semblent avoir eu tendance à croître entre 2006 et 2010, passant d'un peu moins de 100 000 tonnes en 2006 à plus de 200 000 tonnes en 2010.

> Figure 1

Quantités de matières résiduelles acheminées à l'enfouissement par les municipalités du Grand Montréal, de 2006 à 2010



On doit cependant éviter de conclure que cette tendance se maintiendra. Il semble qu'en 2011, les quantités gérées par les municipalités du Grand Montréal et dirigées vers Saint-Nicéphore auraient été de moins de 27 000 tonnes. À l'inverse, elles devraient totaliser plus de 100 000 tonnes, en 2012.

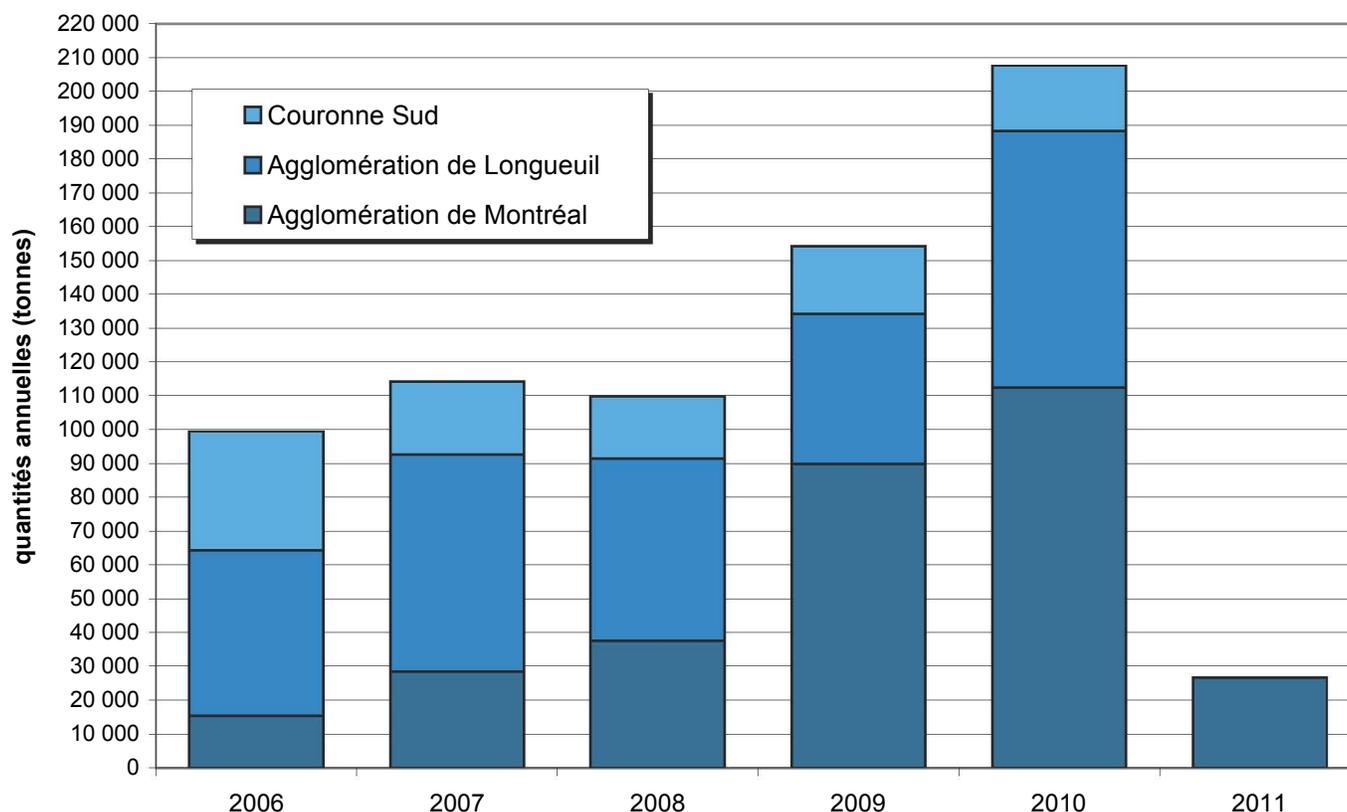


L'élimination des matières résiduelles du Grand Montréal et le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

La figure suivante illustre les quantités acheminées de 2006 à 2011 par les municipalités de la Communauté. On constate que jusqu'en 2010, les quantités en provenance des municipalités de l'agglomération de Montréal allaient en augmentant et qu'en 2011, elles chutaient radicalement. En 2011, les municipalités de l'agglomération de Longueuil et de la couronne Sud n'acheminaient aucune quantité vers le site de Saint-Nicéphore. Par contre, tel que mentionné à la page précédente, celui-ci devrait recevoir plus de 100 000 tonnes de déchets en 2012, notamment en raison de la récente décision de la Cour d'appel limitant la réception de déchets de l'agglomération de Longueuil au site de Lachute.

> Figure 2

Évolution des quantités de matières résiduelles dirigées vers le L.E.T. de Saint-Nicéphore de 2006 à 2011



D'ici quelques années, les besoins en enfouissement des municipalités du Grand Montréal à l'extérieur du territoire pourraient diminuer de façon significative

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles exhorte chacun des cinq grands secteurs géographiques de la Communauté à se doter d'installations leur permettant de traiter leurs matières résiduelles sur leur territoire, suivant le principe d'autonomie régionale ou de collaboration intersectorielle. Depuis l'adoption du PMGMR, trois secteurs (Montréal, Longueuil et la couronne Sud) se sont dotés d'un Plan directeur pour le traitement des matières organiques et des résidus ultimes.

En février 2010, des projets ont été annoncés pour le traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, ce qui devrait avoir comme conséquence de réduire les quantités de matières organiques dirigées vers l'enfouissement. Les installations projetées devraient être implantées à moyen terme, ce qui devrait alléger les besoins des municipalités du Grand Montréal. Il demeurera toutefois une fraction importante, celle des résidus ultimes, qui devra continuer à être enfouie.

Conclusion

Les municipalités de la Communauté, en particulier celles des agglomérations de Montréal et de Longueuil, de même que celles de la couronne Sud, continueront de devoir utiliser le lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore. À cela s'ajoutent les besoins en enfouissement des institutions et des entreprises situées sur le territoire de la Communauté.